

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2021

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Copéret, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Catherine Cinquin, Mme Charlotte Congretel, M. Paul Desplace, Mme Stéphanie Khalil, Mme Catherine Lefert, M. Adrien Perron, M. François Rivier.

Secrétaire de séance : Patrick Favre

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : Prise de compétence par la CCSB « Autorité organisatrice de la Mobilité » et transfert à l'Etablissement Public du Rhône. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

Informations

Mandatement des dépenses supérieures à 500 €

B3M : solde épareuse = 13 767 € - Suez : consommation bâtiments communaux = 2 948,66 € - EDF Collectivités : consommation bâtiments communaux = 3 969,20 € - Transports Favreau : gasoil non routier = 1 585,96 € - Produits d'entretien = 4 111,37 € - Envol bureau : fournitures administratives = 964,15 € - SEDI : fournitures administratives = 577,60 € - Fournitures scolaires = 3 399,46 € - BNP Paribas : loyers 1^{er} et 2^{ème} trimestres location photocopieurs = 1 692 € - Alain Berger : salage déneigement = 595,20 € - Alain Berger : préparation terrain haies = 522,60 € - Alain Trichard : réparation pont des braves = 3 295,16 € - SEB : relamping néons = 530,52 € - SEB : visite annuelle ERP = 1 154,72 € - Ludovic Khunel : fabrication rambarde = 611 € - MTB : contrat de maintenance = 1 585,76 € - MTB : maintenance chaudière multiservices = 648,90 € - Koden : forfait copies supplémentaires = 1 604,27 € - ARG solutions : contrat maintenance logiciel état civil = 588 € - ARG solutions : contrat maintenance logiciel cimetières = 540 € - Berger Levrault : maintenance logiciel E-Magnus = 1 689,56 € - Jardin loisirs : changement batterie autolaveuse = 528,31 € - SEB : pose et dépose décoration Noël = 612 € - Fnac : carte cadeaux personnel non titulaire = 620 € - DG promo : bulletin municipal = 1 694 € - CDG 69 : mission assistance juridique = 995 € - CCSB : ADS 2020 = 6 299,38 € - CCSB : bassin piscine = 1 820 € - Sofaxis : assurance personnel communal = 5 303,53 € - CDG 69 : médecine préventive = 775,06 € - SDMIS : contributions 1^{er} et 2^{ème} trimestres = 9 384 € - Sybémol : participation 2021 = 9 521,12 € - Siamva : participation 2021 = 28 019 € - Beaujolais Basket : subvention 2021 « jeunes joueurs » = 1 000 € - Beaujolais Basket : aide exceptionnelle Covid = 1 600 € - Tennis Club : aide exceptionnelle Covid = 1 400 € - Durégym : subvention exceptionnelle Covid = 500 €.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : Délégation accordée au maire le 2 juin 2020

Parcelles AL104, 131 et 160 « 61, rue Alexandre Poidebard » pour une superficie de 765 m².

Parcelles AL 41 et 180 « 35, chaussée d'Erpent » pour une superficie de 204 m².

Parcelle 079 AM 47 « 96, chemin de la place » pour une superficie de 862 m².

Parcelle 079 AM 92 « 224, chemin de la place » pour une superficie de 882 m².

Parcelle 079 AM 50 « 79, route de la croix blanche » pour une superficie de 819 m².

Parcelle AL 23 « 293, rue du bourg » pour une superficie de 162 m².

Parcelles AL 47, 48, 49 et 50 « 48, chaussée d'Erpent » pour une superficie de 143 m².

Parcelle AL 51 « 46, chaussée d'Erpent » pour une superficie de 257 m².

Finances

Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2021 – Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'ensemble de l'opération pour un montant de dépenses estimé à 229 413 € HT, approuve les modalités de financement présentées, sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'instruction de ce dossier.

Demande de Dotation de Soutien à l'investissement Local, exercice 2021 – Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'ensemble de l'opération pour un montant de dépenses estimé à 229 413 € HT, approuve les modalités de financement présentées, sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « rénovation énergétique » autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'instruction de ce dossier.

Demande de subvention du produit des amendes de police au titre de la répartition 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet d'aménagement de sécurité pour les piétons dans le centre village et ses abords d'un montant de 6 131,05 € HT soit 7 357,26 € TTC, sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution au titre du produit des amendes de police de la répartition 2021, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la réalisation de ces travaux et à la demande de financement.

Simplification comptable avec l'expérimentation du Compte Financier Unique. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 qui assouplit les règles budgétaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Vu :

L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

L'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

La convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée par le Maire.

Considérant :

Que la commune de Régnié-Durette s'est inscrite dans le cadre de l'expérimentation au Compte Financier Unique à compter du budget primitif 2022,

Que dans le cadre de cette expérimentation, la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Régnié-Durette à compter du 1^{er} janvier 2022, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Personnel

Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire (IHTS) – élections Régionales et Départementales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité horaire pour travaux supplémentaires au personnel administratif présent les dimanches 20 et 27 juin 2021 ; dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Voirie : convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'agence Départementale d'ingénierie du Rhône, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Syder : modification des horaires d'extinction de l'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public de la manière suivante : dans les hameaux de 22h00 à 6h00 et dans le centre village de la boulangerie « chaussée d'Erpent » jusqu'au croisement de la « rue du Bourg » et « l'allée des chênes » de 00h00 à 6h00.

Sieva : modification statutaire : changement du Sieva en syndicat mixte fermé (sans modification du périmètre) et à la dénomination

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la modification statutaire et la dénomination du SIEVA en SMEVA.

Prise de compétence par la CCSB » Autorité organisatrice de la Mobilité » et transfert à l'Établissement Public du Rhône

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la CCSB avec un transfert de compétence à l'Établissement Public du Rhône dans les conditions citées ci-dessus.

Commissions communales et intercommunales

Cimetières

Georges Montel informe le conseil que de nombreuses plaintes ont été rapportées auprès du secrétariat de mairie sur l'entretien des cimetières. Avec l'arrivée le 1^{er} juin d'une nouvelle personne pour épauler l'agent déjà en place, l'entretien des cimetières comme de tous les aménagements enherbés sera suivi plus régulièrement.

Commission communication

Anne-Marie Fuet informe le conseil :

- que les mentions « bar-tabac-multiservices » et « école-mairie » ont été ajoutées sur le panneau d'entrée du village.
- que la commission continue de répertorier les panneaux illisibles à supprimer.

Commission culture

Anne-Marie Fuet, informe le conseil :

- que la commission s'est réunie deux fois pour la préparation de la soirée « danse avec le sable » qui aura lieu le samedi 10 juillet. L'organisation se fait en lien avec la CCSB et le comité des fêtes. Le comité des fêtes tiendra une buvette. Les conseillers municipaux sont sollicités pour apporter leur aide lors de cette soirée.
- que la cérémonie du 14 juillet aura lieu à 10h00.
- que la prochaine réunion de la commission, fixée au jeudi 15 juin sera décalée, car elle assistera à la réunion de la commission culture de la CCSB programmée ce même jour.

Sybémol

Catherine Lefert informe le conseil municipal que les inscriptions à l'école de musique pour 2021-2022 sont ouvertes et qu'une semaine musicale se déroulera entre le 28 juin et le 4 juillet 2021 à Beaujeu et Quincié en Beaujolais.

CCSB

Catherine Cinquin informe le conseil municipal des sujets abordés lors du conseil communautaire du 20 mai.

Développement des énergies renouvelables

La CCSB encourage les actions initiées soit par les collectivités soit par des particuliers dans le cadre de la démarche TEPOS (territoire à énergie positive).

Cette démarche volontaire vise à mobiliser les acteurs du territoire afin de réduire au maximum les consommations d'énergie et d'augmenter la production d'énergie renouvelable afin de couvrir les besoins énergétiques restants.

Sur le territoire de la CCSB, la consommation d'énergie annuelle totale est estimée à 1 340 GWh. Les principaux secteurs de consommateurs sont le transport routier (47%), le résidentiel (27%) et le tertiaire (15%).

Concernant la production d'énergie d'origine renouvelable, la production est estimée à 90 GWh. Le taux de couverture de la consommation par les énergies renouvelables est d'environ 4% provenant principalement du bois-énergie, et de l'hydroélectricité et du solaire photovoltaïque (105 GWh), derrière le bois-énergie (138 GWh) et devant l'éolien (67 GWh).

Il a été demandé au conseil communautaire de fixer les grandes orientations stratégiques en faveur du développement solaire photovoltaïque au sol et sur ombrières.

Les terrains remplissant les critères de 5 000 m² feront l'objet d'études, les terrains prioritaires seront les terrains pollués, les friches, les décharges, les anciennes carrières. Les parkings à partir de 50 places pourront faire l'objet d'études pour les ombrières.

Dans ce cadre de développement des énergies renouvelables il a été proposé au conseil communautaire de soutenir et d'être partenaire d'une société citoyenne de développement des énergies renouvelables. Cette société se nomme « Soleil Beaujolais ».

Au départ en mai 2020 suite à des réunions initiées par la CCSB une association s'est créée à l'initiative d'une trentaine de personnes pour ensuite aboutir à la création de cette société. Celle-ci a pour mission de porter les projets d'unité de production d'énergie renouvelable.

Le capital de départ nécessaire est de 90 000 €. La CCSB a validé sa participation à hauteur de 18 000 € et la possibilité d'un apport en compte courant de 27 000 €.

Les marchés pour les collectes et transport des emballages ménagers recyclables collectés en apport volontaire et l'exploitation des déchetteries

Suite à un appel d'offre le marché a été attribué au groupement Suez-Serned, pour une durée de six ans pour les deux prestations. Groupement déjà prestataires précédemment pour ces mêmes missions.

Concernant les produits dangereux, un seul candidat. La société Sarpi a été missionnée pour cette collecte.

Mise en place du contrat de relance à la transition écologique (CRTE)

Ce contrat d'une durée de 6 ans a pour objectif d'accompagner les actions vertueuses qui contribuent au projet du territoire et de la collectivité, dans le cadre de la transition écologique.

Un comité de pilotage sera chargé de suivre l'élaboration du projet de territoire et ses évolutions dans le temps de cette contractualisation, identifier les opérations prêtes à démarrer, valider les fiches actions lorsque les projets seront jugés mûrs et que les financements associés seront connus. Les autres projets figureront sous la forme de fiche-projet, amenés à évoluer en fiches-actions tout au long de la vie du contrat.

Un comité de pilotage est mis en place sous la co-présidence du préfet et du président de la CCSB, ils seront accompagnés de vice-présidents et d'un comité technique.

Culture

Une subvention de 1 500 € a été accordée au comité des fêtes de Beaujeu pour l'organisation du festival des « Sires de Beaujeu » du 25 au 27 juin prochain.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil :

- que l'épaveuse a été montée sur le tracteur. Charles Rousty, agent communal, a d'ores et déjà effectué un passage.
- que du PATA (point à temps automatique) a été étalé sur certaines voies communales.
- qu'il est toujours en attente des modifications de devis concernant les travaux 2021.
- qu'un nouvel agent, Monsieur Michaël Morin, est arrivé au service technique depuis le 1^{er} juin.

Commission fleurissement

Annie Copéret, informe le conseil municipal que les plantations ont eu lieu le 17 mai. Une réflexion est en cours pour mettre des plantes qui demandent peu d'eau.

Marathon de la biodiversité

Annie Copéret informe le conseil municipal qu'un suivi de l'état des nouvelles plantations se fera courant juin juillet par les associations partenaires de la CCSB.

Commission tourisme

Annie Copéret informe le conseil municipal :

- qu'une visite commentée de l'église a été proposée par Perrine Guillot, en avant-première le 25 mai dernier. Cette visite, ouverte au public, sera reconduite tous les mardis soir en nocturne et ce pendant tout l'été. Organisation en lien avec le caveau.
- que la CCSB demande un recensement des aires de pique-nique.
- qu'une réunion avec l'association de l'église aura lieu prochainement.
- que quelques membres de la commission ont rencontré un fabricant de city stade. Ce projet devra être travaillé pour qu'il puisse être subventionnable.

Commission urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil :

- qu'une réunion sur le PLUi-H a eu lieu le 2 juin avec le bureau d'étude en charge de ce dossier et s'est poursuivie par une visite sur la commune.
- qu'une réunion est programmée le mardi 15 juin à 10h00 en mairie pour envisager la possibilité de faire une modification n°2 du PLU avec une demande de changement de destination et changement de zonage sur certains secteurs.
- qu'une réunion avec l'Opac est prévue le 10 juin pour le projet du bâtiment intergénérationnel.

Questions diverses

Une conseillère demande si on connaît la date d'ouverture de l'hôtel.

Une conseillère demande si la gymnastique « Durégym » pourra reprendre à l'espace loisirs. Il est répondu que cela ne sera pas possible, la salle des sports étant « réquisitionnée » comme bureau de vote pour les 2 week-end d'élections.

Une conseillère s'étonne que de nombreuses poubelles restent en place sur les trottoirs rue du bourg, et ce pendant plusieurs jours. Un courrier sera de nouveau envoyé aux différents propriétaires.

La séance est levée à 20h02